Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION INITIALE VTC

Référentiel de compétences des épreuves d'admissibilité
Durée totale de la formation : 51 heures en salle cours du jour, 30 heures en salle cours du soir.

Lien France Compétence - Certification VTC (ctrl + click pour ouvrir la page)

CERTIFICATEUR : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE

CODE RS : 5637 HABILITATION POUR L'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE VEHICULE AVEC CHAUFFEUR

INDICATEUR TAUX DE REUSSITE ET DE SATISFACTION :

Année 2025 : 95% de taux de réussite et 100% de taux de satisfaction

OBJECTIF OPPERATIONNEL :

A l'issue de la formation, le candidat devra être capable de

-Appliquer la réglementation T3P
-Assurer la sécurité des passagers
-Gérer une relation client professionnelle
-Identifier les taux d'alcool sanctionnés
-Calculer les différentes distances en sécurité routière
-Réaliser un parcours en respectant la réglementation
-Réussir les épreuves de l'examen
-Différencier les statuts et régimes affiliés
-Calculer la TVA ainsi que l'amortissement
-Comprendre et répondre aux phrases simples en langue anglaise
-Connaître du vocabulaire anglais adapté au transport de personnes
-Connaître la réglementation spécifique au métier de conducteur de taxi (tarifs…)
-Etablir un devis, une facture et se repérer sur un plan
-Connaître la réglementation spécifique au métier VTC

Module A : Le Transport Public Particulier de Personnes (T3P)

Durée :
Jour : 6 heures (un jour) en salle
Soir : 3 heures (un jour) en salle
Coefficient 3
Note éliminatoire : 6/20
Objectifs de ce module :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les comportements constituant des infractions à caractère sexuels et/ou sexistes
- Connaître les acteurs au service de la prévention en matière de violences sexuelles et sexistes ainsi que ceux de la lutte contre les discriminations

Module B : Gestion
Durée :
Jour :21heures (2.5 jours) en salle
Soir : 9 heures (3 jours) en salle
Coefficient 2
Note éliminatoire : 6/20
Objectifs de ce module :

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Connaître les différents documents comptables et obligations
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables

- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP…)
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance)
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales
- Connaitre les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants), comprendre les principes de cotisations et de prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage)

Module C : Sécurité Routière
Durée :
Jour : 3 heure (0.5 jour) en salle

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

Soir : 3 heures (0.5 jour) en salle
Coefficient 3
Note éliminatoire : 6/20
Objectifs de ce module :

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit, et préserver le matériel et l'environnement
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, aux stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir rédiger un constat amiable
- Connaître les sanctions et infractions du code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

Module D : Français Durée : jour ou soir : 3 heures (une matinée ou un soir) en salle Coefficient 2
Note éliminatoire : 6/20
Objectifs de ce module :

- Comprendre un texte simple, ou des documents en lien, notamment, avec les transports
- Comprendre et s'exprimer en français pour :

    - Accueillir la clientèle
    - Comprendre les demandes des clients
    - Interroger les clients sur leur confort
    - Tenir une conversion neutre et courtoise avec les clients
    - Prendre congés des clients

Module E : Anglais
Coefficient 1
Note éliminatoire : 4/20
Durée :
Jour :3 heures (1 jour) en salle
Soir:3 heures (1 jour) en salle
Objectifs de ce module :

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau du Cadre Européen Commun de référence pour les langues, pour :
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes simples des clients
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle
- Tenir une conversation très simple durant le transport
- Prendre congé des clients

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

Module F : Développement Commercial VTC et Gestion spécifique VTC
Coefficient 3
Note éliminatoire : 6/20
Durée :
Jour : 12heures (deux jours) en salle
Soir : 06 heures (un jour) en salle
Objectifs de ce module :

- Connaître les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix…)
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
- Savoir fidéliser des clients et prospecter pour en obtenir d'autres
- Connaître des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises…)

Module G : Réglementation Nationale VTC
Coefficient 3

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

Note éliminatoire : 6/20

Durée :
Jour : 06 heures (un jour) en salle
Soir : 03 heures (un jour) en salle
Objectifs du module :

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière…Connaître le régime des autorisations de stationnement

- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge…) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

MODULE H : CONDUITE
Durée : 3 heures
Objectifs :
- Préparer et réaliser une prestation VTC.
- Mettre en pratique les règles de sécurité routière.
- Adopter une conduite souple, sécurisée et professionnelle.
- Réaliser une prise en charge client et un parcours en conditions réelles.
- Etablir une facture et un devis (calcul tva/ht/ttc)
- Respect des règles du code de la route
- Prise des informations (panneaux et marquages au sol)
- Anticiper le passage des usagers vulnérables
- Pratiquer l'écoconduite
- Utilisation GPS et suivi du parcours
- Répondre aux questions à caractère touristique que pourrait poser un client

Prérequis pour la formation :

- Permis de conduire de catégorie B en cours de validité
- Savoir lire, écrire, parler et comprendre le français

Modalités et délais d'accès :

- Formation collective en présentiel
- Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le démarrage de la formation si financement personnel, **15 jours avant si financement CPF**.

Horaires :

Cours du jour :de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Cours du soir : de 18h00 à 21h00

Lieu de formation :

BCH Formation, 18 avenue de l'Europe 93350 LE BOURGET

Tarif :

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

1650€ (frais d'examens de 241 euros inclus)

Objectifs définis de la formation :

Cette formation a pour finalité de permettre au candidat de satisfaire aux épreuves de l'examen d'accès à la profession du conducteur de taxis, mais aussi et surtout de pouvoir débuter sereinement dans cette profession. Les compétences visées sont les suivantes :

- Réglementation du transport public particulier de personnes : appliquer la règlementation spécifique du transport public particulier de personnes.
- Gestion : gérer économiquement, juridiquement et fiscalement une activité de conducteur de taxi.
- Sécurité routière : appliquer les règles du code de la route, d'entretien du véhicule et d'écoconduite concourant à un transport en sécurité

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

- Capacité d'expression et de compréhension en langue française, sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes : communiquer efficacement avec le client dans le cadre d'une prestation de transport.
- Capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise : dialoguer en anglais avec un client lors d'une mission.
- Connaissance du territoire et la réglementation locale : réaliser des courses en appliquant la règlementation locale en vigueur (tarification, etc..).
- Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité : conformer son activité à la règlementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement pour la formation :

- Ordinateur portable
- Vidéoprojecteur
- Téléviseurs
- Manuel l'Indispensable B26
- Fascicules pédagogiques
- Formateurs diplômés et/ou issus de la profession dispensée
- Mise en situation professionnelle (cas pratiques)
- Devis et Factures à compléter
- Plateforme DIGIFORMA
- Jeux de rôles
- Evaluation des besoins et du profil du participant

Moyen permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Groupes « Whatsapp » permettant aux candidats d'échanger avec les formateurs mais aussi entre eux à tout moment
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Evaluation continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation
- Entretien avec les formateurs
-

Référent pédagogique et formateurs :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation, à savoir M Ismaël BEZZAOUYA, joignable au 0663596183.

Le bon déroulement est assuré par les formateurs désignés par l'organisme de formation.

Siège social : 18 avenue de l'Europe, 93350 Le Bourget
Email : bch.formation@gmail.com
Tel : 01 87 20 50 87
Portable : 06 72 58 85 49

Situation de handicap :

Certaines situations de handicap sont incompatibles avec le métier visé par cette formation. Nous tenons à votre disposition la liste des affections concernées ; et mettons tout en œuvre pour vous orienter de la meilleure des façons.

Référent handicap : M BEZZAOUYA Ismael 06.82.15.64.94

Dernière mise à jour en date du 20/01/2026